

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE DIALOGUE

« *Radiofréquences & Santé* »

1. CONTEXTE

A l'issue de la table ronde « *Radiofréquences, santé et environnement* » organisée fin 2009, les pouvoirs publics ont décidé de transférer les compétences de la Fondation Santé et Radiofréquences à l'Afssset, devenue l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en juillet 2010. Cette décision a fait de l'Anses un pôle de premier plan scientifique sur les radiofréquences. En plus de ses missions d'expertise, elle a maintenant en charge :

- Le financement et le suivi de projets de recherche sur le sujet santé et radiofréquences,
- La mise en place d'un comité de dialogue entre scientifiques et parties prenantes pour débattre et faire des propositions sur les travaux qu'elle mène sur ce sujet.

L'article 118 de la loi de finance pour 2011 institue une contribution additionnelle à la taxe sur les stations radioélectriques dont le montant pouvant aller jusqu'à 5 % doit être prochainement fixé par décret. Sur le produit de cette taxe, 2 M€ seront attribués chaque année à l'Anses pour financer les activités de recherche dans ce domaine.

2. OBJECTIFS

La mise en place de ce comité de dialogue s'inscrit dans le prolongement de l'expérience acquise dans le cadre de la Fondation Santé et Radiofréquences et tient compte des évolutions institutionnelles survenues récemment.

Son ambition est d'être un lieu d'échanges, de réflexion et d'information sur les questions scientifiques relatives aux effets potentiels sur la santé des radiofréquences et à leur évaluation. Il est entendu que seules les questions entrant dans le champ de responsabilités de l'Anses seront traitées, celles se rapportant aux mesures de gestion et aux dispositions réglementaires susceptibles d'être jugées nécessaires ayant été abordées dans le cadre de la table ronde radiofréquences animée par les pouvoirs publics.

L'ancrage du comité de dialogue à l'Anses permet de nourrir les orientations de travail, tant du Comité scientifique en charge du programme de recherche dédié, que du groupe de travail « radiofréquences et santé » chargé notamment de la mise à jour de l'expertise collective relative aux effets sanitaires des radiofréquences et rattaché au Comité d'experts spécialisés intitulé « Agents physiques, nouvelles technologies et grands aménagements ».

A cet effet, les principaux objectifs de cette instance seront notamment de :

- Echanger et débattre sur les travaux scientifiques produits ou à encourager,
- Faire des propositions sur les orientations de recherche à conduire,
- Faire des propositions sur les orientations à mener en matière d'expertise,
- Faire des propositions sur la valorisation de ces travaux à des fins d'information.

3. FONCTIONNEMENT

Le comité de dialogue réunit des représentants d'associations et de syndicats, des opérateurs de téléphonie mobile et des radiodiffuseurs, des institutions, des collectivités territoriales et des élus dans un souci d'équilibre des groupes d'intérêts.

La mise en place de cette instance a eu lieu à l'Anses le 15 juin 2011. Elle se réunit de 2 à 4 fois par an, selon les besoins exprimés par ses membres qui s'engagent à une participation régulière. Les frais de déplacement des représentants associatifs basés en province peuvent être pris en charge.

L'animation et la gestion du Comité est assurée par l'Anses (Direction de l'Evaluation des risques et Direction Communication Information et Dialogue avec la Société). Sa présidence a été confiée par le Directeur général de l'Agence à Marie-Line Meaux, ex-Présidente de la Section « Risques-Sécurité-Sûreté » du Commissariat Général au Développement Durable.

4. COMPOSITION

A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé via internet du 14 mars au 11 avril 2011, les membres de cette instance sont :

Institutions / Collectivités Territoriales / Elus

- Bernard CELLI, Directeur de la Stratégie, Agence Nationale des FRéquences (ANFR)
- Antoine PEREZ-MUNOZ, Responsable de la Cellule d'Information Régionale sur les Ondes (CIRO)
- Véronique PICARD, Chargée d'Etudes, Association des Maires de France (AMF)

Opérateurs de téléphonie mobile et radiodiffuseurs

- Carmen ALVAREZ, Responsable Radiofréquences & Santé, SFR
- Pascal BARY, Direction de l'Environnement et de la Responsabilité Sociale, Orange
- Hervé de TOURNADRE, Directeur fréquences et protection, Bouygues Telecom
- Maxence DEMERLE, Délégué Général, Alliance Française des industries (AFNUM)
- Alexandre GALDIN, Fédération Française des Télécoms (FFT)

Associations

- Catherine BIDOIS, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Jacqueline COLLARD, Présidente, Santé Environnement Rhône-Alpes (SERA)
- Virginie COLLIGNON, Collectif Vigilance Franklin
- Marc FILTERMAN, Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements ÉlectroMagnétiques non ionisants (CRIIREM)
- Janine LE CALVEZ, Présidente, Pour une Règlementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTÉM)
- Laurent LE GUYADER, Secrétaire, Générations Futures
- Madeleine MADORE, Présidente, Le Lien (CISS)
- Sophie PELLETIER, Collectif des électrosensibles (EHS)
- Annie SASCO, Women in Europe for a Common Future (WECF)
- Pierre-Marie THÉVENIAUD, Robin des Toits
- Ginette VASTEL, France Nature Environnement (FNE)

Syndicats de salariés

- Philippe DALAUDIERE et Alain DELAUNAY, Confédération Générale du Travail (CGT)